

Autorisation de droit à l'image et de réutilisation des données

(Association loi 1901)

Je soussigné(e) (majeur ou représentants légaux)

Adresse :

Courriel :

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant :

Nom et Prénom du mineur :

Objet de l'autorisation

J'autorise à titre gracieux l'association **JustiDance** à photographier, filmer et enregistrer mon image / l'image de mon enfant dans le cadre des activités suivantes : événements, vie associative.

Supports et diffusion

Les images pourront être exploitées exclusivement pour la promotion et la communication de l'association sur les supports suivants :

- Site internet de l'association
- Réseaux sociaux officiels: Facebook, Instagram
- Supports imprimés : affiches, flyers, presse

Durée et territoire

- **Durée** : La présente autorisation est accordée pour une durée de **3 ans** à compter de la date de signature.
- **Diffusion numérique** : Les publications réalisées sur les réseaux sociaux et le site web durant cette période pourront demeurer en ligne à titre d'archivage historique de l'association.
- **Supports imprimés** : Les documents imprimés édités durant cette période pourront être diffusés jusqu'à épuisement des stocks.
- **Territoire** : France et monde entier (compte tenu de la nature des réseaux numériques).

Droit d'accès et de retrait

Conformément au RGPD et au Code civil, l'accord est donné librement. Il peut être retiré à tout moment sur simple demande écrite adressée à **JustiDance, 11 rue de la vierge, 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX**. Le retrait du consentement prendra effet dans un délai raisonnable.

☐ J'autorise

☐ Je refuse

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent (ou des représentants légaux)

Charte Justi Dance



1) Je respecte les personnes qui m'entourent et le règlement intérieur:

- Les professeurs: ponctualité, écoute, comportement
- Les camarades : bienveillance entre les élèves
- Les parents et les bénévoles au même titre que les professeurs

2) Je suis assidu et sérieux aux cours :

- Je respecte les horaires
- Je préviens en cas d'absence
- Je fais preuve de respect et d'écoute
- Si je ne suis pas assidu(e), les professeurs peuvent me priver des différentes représentations de l'année

3) Si vous êtes parents d'un élève :

- Je préviens en cas d'absence de mon enfant
- Je peux demander à la professeure si le cours s'est bien déroulé
- Je fournis une bouteille d'eau individuelle à mon enfant et je veille à ce qu'il ait une tenue adaptée
- Je récupère mon enfant à la porte du préau / gymnase en présence de la professeure
- Je fournis une autorisation datée et signée indiquant que mon enfant peut sortir seul du cours ou partir avec une personne non désignée sur la fiche d'inscription

4) Sanctions :

En cas de non-respect de cette charte ou tout comportement négatif, agressif, propos grossiers, absence d'écoute lors des avertissements de la professeure, le ou les élèves concernés seront sanctionnés.

Les sanctions :

- **1^{er} avertissement** : temps calme sur le banc pendant 10 min
- **2^{ème} avertissement** : temps calme sur le banc jusqu'à la fin du cours avec convocation des parents
- **3^{ème} et dernier avertissement** : exclusion du prochain cours et, si le comportement ne change pas, l'exclusion peut être prolongée sur plusieurs cours voire aller jusqu'à une exclusion définitive

L'élève

Parents

Professeures

Co-présidentes